

MODERNISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DES SAMU - CENTRES 15

LA POSITION DES MÉDECINS LIBÉRAUX

Glossaire

URPS ML	Union Régionale regroupant les Professionnels de santé – Médecins Libéraux
CN URPS ML	Conférence Nationale des Unions Régionales regroupant les Professionnels de Santé / Médecins libéraux
PDSA	Permanence Des Soins Ambulatoire
DGOS	Direction Générale de l'Offre de Soins
ASIP Santé	Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé
FIR	Fonds d'Intervention Régional
FMESPP	Fonds de Modernisation des Etablissement de Santé Publics et Privés

Rappel liminaire

- La Régulation libérale est la pierre angulaire du dispositif de PDSA.
- Très investis dans la régulation libérale, les Médecins libéraux traitent de **50 à 70 %** des appels arrivant dans les centres 15 (*selon les départements*).
- Pour autant, certes conviés à donner leur avis sur les fonctionnalités propres à leur exercice, les Libéraux n'ont pas été associés **en amont** à la réflexion sur **l'architecture même du projet de modernisation des SI-SAMU-centres 15**.
- Ils ont dû en faire la demande expresse suite à la publication, en 2012, de « **l'Etude de modernisation du SI et des Télécoms des SAMU – Centres 15** », alors même que le choix d'un SI unique avait déjà été fait.
- Lors des « COPILS », les libéraux ont réalisé que ce projet était un **SI fait par les SAMU et pour les SAMU**.

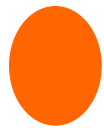
La position des Libéraux exprimée par la CN URPS ML

- Face à ce constat, la CN URPS ML s'est saisie du dossier
- Un « groupe projet » a été constitué, appuyé par un cabinet de conseil. Ses travaux se sont poursuivis sur l'année 2014 et au cours du 1^{er} semestre 2015
- Les syndicats de médecins ont adopté une position **unanime** commune
- Ils ont proposé à la DGOS d'ajouter une « **brique libérale autonome, interfacée avec le SI-SAMU** »

La décision de la DGOS

Par courrier du 8 juillet 2015, la DGOS a informé la CN URPS ML :

- Du choix d'un SI national unique
- Et, en conséquence du **rejet de l'adjonction d'une « brique libérale interfacée »** :
 - En argumentant sur le bien-fondé des objectifs poursuivis par le futur SI.
 - En prenant par ailleurs un certain nombre d'engagements écrits pour rassurer les libéraux
- L'ASIP a invoqué par ailleurs le problème du surcoût et d'absence de financements



LA POSITION DES MÉDECINS LIBÉRAUX CONSÉCUTIVE À LA DÉCISION DE LA DGOS.



I. Les Médecins Libéraux partagent les objectifs généraux du SI

Etant donné que la DGOS nous assure que ce SI :

1. sera **performant** car il prendra en compte la nécessité du « juste soin » dans le respect d'un service de qualité
2. et **d'autant plus performant**, qu'il sera le SI unique et commun à tous les acteurs de la régulation
3. qu'il sera « **ouvert** », car les Centres 15 pourront partager avec les médecins libéraux l'ensemble des informations alimentant la base de données
4. qu'il sera **sécurisé** et qu'il garantira la confidentialité des informations collectées
5. qu'il répondra aux exigences de **maitrise des coûts**, car il s'accompagnera d'une mutualisation des Centres 15 et mettra fin à la juxtaposition de structures redondantes et couteuses

II. Les Libéraux prennent note des engagements écrits qui leur ont été donnés par la DGOS et qui répondent pour partie aux exigences des Libéraux notamment :

- La prise en compte des besoins « métier » des médecins libéraux
- La garantie du libre accès, de la gestion et de la maîtrise des données de régulation libérale par les libéraux
- La participation des libéraux au pilotage national de la maintenance et de l'évolution du SI
- Le maintien du financement des SI autonomes existants et à venir. (*Orientation annuelle sur la priorité d'utilisation des fonds FIR*), notamment dans l'attente de la nouvelle solution



III. Les libéraux considèrent que les engagements contenus dans le courrier de la DGOS ne sauraient suffire à eux seuls

- Ils demandent que ces engagements soient **impérativement contractualisés** et considèrent qu'il s'agit d'un préalable non négociable
- Ils s'appuient sur des réalités de terrain qui démontrent cette absolue nécessité.
- Pour exemples :
 - La **Champagne- Ardennes** se voit toujours refuser par l'ARS le financement d'un SI libéral autonome depuis de nombreuses années alors que la DGOS dit que les financements existent (*le nouveau SI étant entièrement financé par le FMESPP*)
 - L'**Auvergne** voit l'existence de son SI autonome menacée par l'arrêt des financements de l'ARS
 - Et pour les **Libéraux de certaines régions**, des difficultés récurrentes à disposer des données de régulation libérale

IV. Les libéraux rappellent que leur exigence d'une « brique libérale autonome interfacée » répond à plusieurs enjeux :

- **La nécessaire maîtrise de l'organisation** de la régulation libérale : régulation délocalisée (aujourd'hui non garantie), impacts de la mutualisation des Centres 15 sur la régulation libérale (inconnus à ce jour)
- **La préservation de l'autonomie et de l'indépendance** des libéraux par la maîtrise et l'exploitation de données qui leur sont propres : recherche - publications – orientation des politiques de santé – gestion de crise (H1N1)...
- **La nécessité de disposer d'un outil spécifique dont les libéraux maîtrisent l'évolution et qui leur permette de garantir leur mode d'exercice**: continuité des soins en alternative à des prises en charge principalement hospitalières, télémédecine, prise en charge de la personne âgée, parcours de santé complexe ...
- **La crainte que le pilotage national du nouveau SI** ne réponde pas à ces impératifs
- **Des craintes redoublées** si on se réfère à la place de la médecine libérale dans la future loi de santé

V. la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui :

- La CN URPS ML n'a pas répondu expressément au courrier de la DGOS du 3 juillet et son AG se positionnera dès la rentrée
- Dans l'attente de ce positionnement, les libéraux continuent de participer aux différents groupes de travail "médecine générale" (*ergonomie ...*)



Merci de votre attention !

Dr Guilaine KIEFFER

*Responsable de la Commission PDSA - URML-Alsace
Coordonnatrice de la Commission PDSA - CN URPS ML*

